

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant LA BOUSSOLE, Centre de la petite enfance et de la famille de Richibucto Inc.	Numéro de permis 2013744	Date d'inspection Le 14 mai 2024	
Nom de l'établissement La Boussole II		Numéro de téléphone (506) 876-9185	
Adresse Unité 3 49 rue du Collège Saint-Louis-De-Kent NB E4X 1C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	04 juin 2024	
Commentaires : En vérifiant le dossier d'un nouveau membre du personnel, le certificat de secourisme et réanimation cardiorespiratoire(RCR) est manquant. L'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide. Cette éducatrice ne peut être laissée seule avec les enfants avant l'obtention du certificat.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	04 juin 2024	
Commentaires : En vérifiant le dossier d'un nouveau membre du personnel, le certificat de secourisme et réanimation cardiorespiratoire(RCR) est manquant. L'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire valide. Le certificat doit être inséré au sein du dossier aussitôt qu'il est reçu. Cette éducatrice ne peut être laissée seule avec les enfants avant l'obtention du certificat.			

Commentaires généraux

La Mentor en Assurance de la Qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance.

Les éléments suivants ont été vérifiés:

- Ratio et nombre maximal d'enfants
- Dossiers administratifs tel que la documentation des exercices d'évacuation
- Matériel et équipement de l'aire de jeu extérieure

La Mentor en Assurance de la Qualité a eu une discussion avec l'administratrice concernant les critères de désignation. L'administratrice informe la MAQ que tous les éducatrices sont en voie de compléter leur 10 heures de perfectionnement professionnelle. Le plan d'amélioration de la qualité est à jour et le comité de parent continue de se rencontrer.

Commentaires généraux

Lors de l'inspection, les enfants profitent de la belle température pour jouer à l'extérieur.

Au moment de la visite, l'administratrice partage ses inquiétudes avec la MAQ concernant divers sujets. La MAQ apportera ses sujets à la gestionnaire et un suivi aura lieu avec l'administratrice au besoin.

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mai 2024

Date

original signé par
Rachel Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mai 2024

Date